

# La réforme wallonne des aides à l'emploi ne produira ses effets qu'en 2022

Le MR et le cdH se sont engagés à repousser d'un an la période de phasing-out. Concrètement, les montants versés aux acteurs du non-marchand seront maintenus jusqu'en 2022.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

**D**iscutée en commission de l'Économie du Parlement wallon ce mardi, la réforme des aides à la promotion de l'emploi - également appelée réforme APE - rentre dans sa dernière ligne droite. Elle continue aussi à susciter les craintes d'une série de travailleurs dans le secteur non-marchand. D'autres acteurs comme les syndicats, l'opposition socialiste et Ecolo accusent le gouvernement MR-cdH, et en particulier son ministre de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet (MR), d'agir dans la précipitation et de menacer des milliers d'emplois dans une série de secteurs associatifs ou dans les provinces.

Si le gouvernement a toujours maintenu sa ligne dans ce dossier et n'entend pas déroger au calendrier qui prévoit une entrée en vigueur du décret le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la pression le pousse à plus de souplesse dans la période qui suivra le basculement de l'ancien vers le nouveau régime des aides.

C'est assez technique. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, date de l'entrée en vigueur de la réforme, chaque ministre fonctionnel recevra sa part du budget des aides APE. On parle d'une enveloppe globale de plus d'un milliard d'euros. À partir de là, il reviendra à chaque ministre d'allouer les aides en fonction de critères préétablis.

En théorie, certaines associations pourraient ainsi voir leurs financements diminuer dès cette date. À l'inverse, d'autres acteurs profiteront de nouveaux subsides. Voilà pour la théorie.

## Le phasing-out est repoussé d'un an

En pratique, les dernières discussions entre le MR et le cdH, notamment suite à une demande expresse de Maxime Prévot, le président des humanistes, ont permis de geler 12 mois de plus les effets de la réforme. Après la période transitoire d'un an qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2020, chaque ministre repoussera d'un an le phasing-out de la réforme. En clair, on ne touchera pas aux montants versés aux différents acteurs avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. *«Le décret entre en application en 2021 mais comme je l'ai dit dans les différents décrets de transfert, y compris dans le décret*

*qui concerne l'emploi, la formation et l'économie, il y a un phasage qui ne commencera pas avant l'année 2022. Ce qui veut dire que pour 2021, la situation telle que prévue subsistera pour l'ensemble des employeurs*», a expliqué au Parlement le ministre de l'Emploi.

Pour Pierre-Yves Jeholet, cette solution, plutôt que la prolongation de la période transitoire, doit permettre aux ministres de préparer les marchés publics et de lancer de nouveaux appels à projets. Ce point devrait ainsi être acté dans la dernière lecture du texte qui passe au gouvernement ce jeudi. Au cdH, où certains redoutaient les effets de la réforme sur l'emploi, on semble rassuré. *«Les employeurs ont maintenant 3 ans devant eux pour s'approprier la réforme. Cela permet de faire les choses correctement. Toutes les questions que nous nous posions ont obtenu une réponse. Pour le cdH, il n'y a plus de craintes et nous allons voter le texte*», explique le député cdH Benoît Drèze.

## L'heure est à l'apaisement

Parallèlement à cette décision, le gouvernement wallon a lâché du lest dans le conflit qui l'oppose à la Communauté française.

Face à la menace lancée par le ministre-président Rudy Demotte d'empêcher l'entrée en vigueur de la réforme en Communauté française en ne signant pas la convention avec la Région wallonne, le ministre wallon de l'Économie avait dans un premier temps menacé de bloquer les aides financières destinées à créer 1.352 emplois dans l'enseignement. Il confirme aujourd'hui que la Région wallonne ne fera pas obstacle au subventionnement de ces emplois même si la Communauté française refuse de signer la convention. *«C'est la preuve que nous ne sommes pas ici dans un combat régionaliste contre la Communauté française.»*

Enfin, la troisième évolution qui s'est dégagée de l'accord intervenu entre les vice-présidents Alda Greoli (cdH) et Pierre-Yves Jeholet engage le Forem et l'administration wallonne à faire un examen minutieux des cas problématiques mis en avant suite à l'envoi de plus de 7.000 courriers à l'ensemble des acteurs de terrain qui bénéficient des points APE. *«L'heure est à l'apaisement. Aujourd'hui, on conforte l'aide structurelle avec un refinancement du secteur non-marchand»*, conclut le ministre Jeholet.

**«Pour le cdH, il n'y a plus de craintes et nous allons voter le texte.»**

**BENOÎT DRÈZE**  
DÉPUTÉ WALLON